

CONTRAT D'ENTRETIEN POUR CHAUDIERE

Le présent abonnement concerne l'entretien d'une chaudière mixte mise en service le :
installée à l'adresse suivante :

Il est souscrit par :

Tél :

L'entretien sera assuré par la société : **CPO**

Caractéristiques de la ou des chaudières : Type :

N°:

Nature du gaz :

CONDITION GENERALE DE L'ABONNEMENT.

L'abonnement est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties un mois avant son expiration, par lettre recommandée

Le paiement du forfait annuel doit intervenir dans le délai d'un mois après souscription de l'abonnement ou dans le courant du mois précédent son échéance, en cas de renouvellement.

SERVICE COMPRIS DANS L'ABONNEMENT.

L'abonnement comprend :

Une visite obligatoire à une date annoncée par lettre au moins cinq jours à l'avance.

Deux visites supplémentaires éventuelles en cas de panne sur appel téléphonique du client.

La visite obligatoire comprend :

Le nettoyage du corps de chauffe, du brûleur et de la veilleuse,

La vérification de la pompe,

La vérification et le réglage des organes de régulation et de sécurité,

La vérification et le réglage des débits de gaz.

LIMITES DE L'ABONNEMENT.

Ne sont pas compris dans l'abonnement :

Les visites supplémentaires ou dépannages demandés par le client seront facturés suivant le temps passé au tarif en vigueur réglés à nos dépanneurs.

Le ramonage des conduits de fumée et de pots de purge,

Le détartrage du corps de chauffe,

La vérification, l'entretien des radiateurs et les purges de radiateurs,

La réparation d'avaries ou de pannes causées par de fausses manoeuvres, interventions étrangères, gel, utilisation d'eau ou de gaz anormalement pollués.

Le colmatage des fuites éventuelles dans le circuit de chauffage en dehors de la chaudière,

Le désembouage de l'installation de chauffage,

D'une façon générale, les interventions autres que celles prévues ci-dessus,

Les pièces défectueuses seront facturées au fur et à mesure des échanges dès la fin de la garantie de constructeur.

Les visites auront lieu suivant les horaires de la société soit du LUNDI au JEUDI 8H à 17H et le VENDREDI de 8H à 16H.

PRIX

Le présent abonnement est souscrit pour la somme de : 175,31TTC

Ces prix sont révisables chaque année au moment du renouvellement de l'abonnement.

RESPONSABILITE.

Notre responsabilité ne serait être engagée pour tous incidents ou accidents provoqués par fausses manoeuvres, malveillance, sinistres, guerre, grèves, inondations, tremblement de terre, incendie.

Elle ne saurait l'être non plus pour d'éventuels incidents dans le circuit de chauffage en dehors de la chaudière, ou de la cheminée.

B. OLIVIERI

Fait à

,le

L'abonné, « Lu et approuvé ».